

Service management des
recrutements et carrières

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant établissement de la liste VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
d'aptitude au grade de Technicien VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles
territorial au choix au titre de l'année 2023 L.522-24 et L.522-26,
VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut
particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
VU la délibération en date du 12 mars 2021 portant adoption des lignes
directrices de gestion du SDIS du Tarn,
Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La liste d'aptitude au choix au grade de technicien territorial au SDIS du Tarn est établie au titre de l'année 2023 ainsi qu'il suit :

n° 1 – BLANCHET Philippe

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du SDIS81 et transmis au président du centre de gestion du Tarn.

A Albi le : 15/11/2023

Le président du conseil d'administration
du SDIS



Michel BENOIT

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV – BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>